

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2019

DELIBERATION N°2019.00158

FONDS SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) - PARTICIPATION DE SAINT-ETIENNE METROPOLE POUR L'ANNEE 2019

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 mai 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 58

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 58

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER,
M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER,
M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS, M. Yves MORAND, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

RECU EN PREFECTURE

Le 27 mai 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190516-D20190015810-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190527

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2019

FONDS SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) - PARTICIPATION DE SAINT-ETIENNE METROPOLE POUR L'ANNEE 2019

Le Fonds Solidarité Logement (FSL) est l'une des principales actions du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées de la Loire (PDALHPD). Le dispositif relève de la compétence du Conseil Départemental qui en assure la gestion. Son financement est assuré par le Conseil Départemental, les distributeurs d'énergie, les EPCI et certaines communes du département.

Le FSL s'adresse aux ménages les plus précaires de la Loire. Il permet d'accorder des aides aux ménages pour, d'une part, faire face aux frais d'accès au logement (dépôt de garantie, caution solidaire, frais d'agence, frais d'installation, 1^{er} mois de loyer), et d'autre part, il permet d'aider les ménages à se maintenir dans un logement (aides pour les impayés de loyers et de charges locatives, d'eau, d'énergie). Les aides sont apportées sous forme d'aides directes ou de prêts. Le FSL permet également de financer des mesures d'accompagnement social lié au logement.

Le Comité Responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées est l'instance de pilotage du FSL. Il est co-présidé par le Préfet et le Président du Conseil Départemental. Le Comité Responsable du Plan est composé de représentants des EPCI dotés d'un PLH, de l'Association des Maires, de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), des associations des bailleurs sociaux et des bailleurs privés, d'Action Logement, du Réseau des Acteurs de l'Hébergement et du Logement, des représentants des fournisseurs d'énergie.

Le traitement local des demandes s'effectue dans le cadre de Commissions Solidarité Logement (CSL). Elles procèdent à l'examen des demandes d'aides et de recours, émettent des avis motivés sur l'octroi ou le rejet des demandes. Quatre CSL fonctionnent sur le Département : Saint-Etienne, Gier-Ondaine-Pilat, Roannais et Forez.

En 2018, 4 014 demandes d'aides ont été déposées à l'échelle de Saint-Etienne Métropole, pour un montant de 1 610 799,52 €. 3 497 aides ont été accordées à 3 197 ménages pour un montant de 999 881,88 €.

A l'échelle du Département, 5 826 demandes d'aides ont été déposées pour un montant de 2 373 393,26 €. 5 153 aides ont été accordées à 4 726 ménages pour un montant de 1 483 886,82 €.

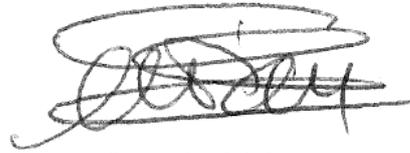
Pour l'année 2019, la participation de Saint-Etienne Métropole au Fonds Solidarité Logement représente un montant de 60 607 €, elle correspond à une participation de 0,15 € par habitant proportionnelle à la population de la Métropole (404 048 habitants en 2016).

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **acte le montant prévisionnel de la participation de Saint-Etienne Métropole au Fonds Solidarité Logement à hauteur de 60 607 € pour l'année 2019 ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget habitat de l'exercice 2019 article 65733 chapitre 65.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU